

2020-09

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le 30 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Alain NAVE, Françoise DESOMBRE, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Etienne CORNU, Franck DORTIGNAC, Céline LEFEBVRE , Stéphane VIRAPIN, Dominique QUIESSE, Benoît CLATOT.

Etaient absents excusés: Philippe DURIN ( pouvoir donné à M.Guyomard Rémi)

Date de convocation: 12 octobre 2020

Secrétaire de séance: Florent GAMBU

### **Délibération n°30-2020. Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/ pression des bouches, poteaux et réserves incendie. Application du règlement départemental pour le défense incendie:**

M.Guyomard explique que les collectivités ont l'obligation de prendre en charge l'entretien et les contrôles techniques des points d'eau. La responsabilité du Maire est engagée en cas de défaut de réparation des poteaux ou en cas de défaut de débit ou de pression. STGS qui assure déjà la maintenance du réseau d'eau potable, propose la signature d'une convention où elle assurerait :

- entretien des poteaux, bouches d'incendie et réserves incendie tous les ans avec le concours du SDIS
- mesure de débit pression tous les 2 ans

Il rappelle que

La rémunération de la société est de 60 € HT (coût au 01/01/2019) par poteau ou bouche d'incendie, révisable annuellement ; La commune compte 7 poteaux incendie et 4 réserves incendie ;

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/ pression des bouches, poteaux et réserves incendie avec STGS. Cette convention prendra effet à la date de signature et est conclue jusqu'au 31/12/2024 .

### **CCICV- Transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au Président de la Communauté de Communes :**

Mme Le Maire expose les principes généraux des pouvoirs de police administrative spéciale.

Ces pouvoirs de police sont au nombre de 9 en matière:

- d'assainissement
- de collecte des déchets
- d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage
- de la circulation et du stationnement
- de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine
- de manifestations culturelles et sportives
- de défense extérieures contre l'incendie
- de déchets sauvages

Les six premiers sont concernés par le régime de transfert automatique, sauf activation du mécanisme d'opposition/renonciation et les trois derniers peuvent être transférés volontairement sous conditions.

Considérant :

- La complexité des pouvoirs de police spéciale,
- L'absence de moyens pour les assumer à l'échelle intercommunale et par les services de la Communauté de Communes,
- La prévalence des principes de proximité et de réactivité dans la bonne mise en œuvre de ces pouvoirs de police spéciale, légitimant leur maintien parmi les prérogatives des Maires,
- La demande de plusieurs Maires des communes membres de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de conserver les pouvoirs de police spéciale,

Mme Le Maire décide de garder l'ensemble des pouvoirs de police administrative spéciale , elle rédigera un arrêté dans ce sens .

Réunions diverses :

- M.Nave expose que l'enquête publique concernant le PLUi est clôturée depuis le 28/11/2020. Les commissaires enquêteurs rédigent le procès verbal qui sera remis le 7 décembre. La commission d'urbanisme examinera les observations concernant la commune le 12 décembre. Le rapport et les conclusions finales seront données vers le 28 décembre.

- SDE76

M.Guyomard présente les travaux prévisionnels

- Sente du Mont Rouge, remplacement des balisages irréparables par des bornes classiques
- Réalisation de l'éclairage public entre la mairie et l'Impasse de la Mare Odier
- Entretien de l'éclairage public, changement de prestataire au renouvellement du marché, INEO remplace CEGELEC, pour la période 2021 à 2024
- Demande d'étude globale pour déterminer le coût d'enfouissement des réseaux Sente des Passeux, Sente des Ecoliers, Rue des Chantepleuriers, Rue des Lesques (jusqu'à la dernière propriété), Sente des Chemins.

Bois communaux – ONF

M.Boivin, technicien ONF, va venir vérifier les travaux d'élagage qui ont été diligentés à la société Barre Bois et aussi répondre aux interrogations du conseil.

Décharge municipale :

M.Guyomard constate que les volumes de déchets verts déposés , ne sont pas en adéquation avec la taille de la commune.

Comment faire pour mettre fin à ces dysfonctionnements et éviter des apports extérieurs?

Une nouvelle organisation sera mise en place en 2021.

Accessibilité des bâtiments communaux:

Un dossier a été envoyé aux services de l'État, pour valider une nouvelle proposition d'aménagement des sanitaires PMR de la salle polyvalente (ERP) .

Commission travaux :

Les projets terrain multi-sport et espace petite enfance ont été étudiés par la nouvelle équipe. Des visites sont programmées dans les communes voisines pour finaliser la conception, l'emplacement. Les 3 prestataires sélectionnés seront reçus très rapidement.

CCICV :

M.Picard Philippe, Maire de Blainville-Crevon, succède à M.Chauvet Patrick pour la vice-présidence à la CCICV

Questions diverses :

Un projet d'installation de nichoirs à mésanges est à l'étude. La finalité est de limiter la propagation des chenilles processionnaires.

M.Dortignac demande si il serait possible de permettre à des commerçants «circuit court», de s'installer certains jours de la semaine, sur la place du village pour proposer leurs produits ?

Voeux 2021 – Dans l'attente de l'évolution de la pandémie

Séance levée à 22 heures15 – prochaine réunion le lundi 18 janvier 2021

Annie Jégat

~~Philippe Durin~~

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Florent Gambu

Annick Guérard

Benoît Clatot

Stéphane Virapin

Françoise Desombre

Céline Lefèbvre

Dominique Quiesse

Etienne Cornu

Franck Dortignac

Yvon Guédès

